

Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024



Délibérations publiées les 27 juin et 4 juillet 2024

Département de la
Creuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Le 24 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX, Maire.

Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20
Étaient présents (16)	Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Bernard ROUGIER, Jean-Pierre PERRIER, Mireille LEJUS, Jacques MOUTARDE, Dominique AUPETIT, Isabelle DUGAUD, Thierry ROGER, Annick BAUCULAT, Marie-Françoise HAYEZ, André BERGER, Marie-Antoinette BORDERIE, Michel GOMY, Emmanuelle LELEU.
Excusés ayant donné procuration (2)	Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH, Jean-Luc Léger à Michel GOMY
Absents excusés (5)	Johan PICOUT, Romain COUEIGNAS, Céline COLLET-DUFAYS, Jacques PRADELLE, Catherine DEBAENST
Secrétaire de séance	Marie-Françoise HAYEZ

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès Verbal du 3 juin 2024
3. Prêt salle élections législatives
4. Gestion des boues de Crocq : Avenant n°2
5. Rapport du délégataire VEOLIA FRANCE
 - a) Eau
 - b) Assainissement
6. Commissions municipales et représentations organismes extérieurs
7. Subventions municipales
8. Admission en non valeur
9. Modification du tableau des emplois et des effectifs
10. Déclaration d'obligation dans l'emploi des travailleurs handicapés 2023
11. Questions et informations diverses

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Madame Marie-Françoise HAYEZ.

2

Objet : Approbation du procès-verbal de la précédente séance
Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 juin 2024.

Le procès verbal 3 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Benjamin Bouquet, Johan Picout, Annick Bauculat, Romain Coueignas, Céline Collet-Dufays absents le 3 juin 2024.

3

Objet : Prêt de salles : Elections législatives
Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés:

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition à titre gracieux, aux listes de candidats se présentant à l'élection législative 2024, la salle de réunion suivante:

- Bâtiment La Passerelle : Salle de Conférence ainsi que la sonorisation et le mobilier nécessaire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

4

Objet : Gestion des boues de Crocq : Avenant n°2
Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 concernant les attributions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la station d'épuration de la Commune de Crocq n'est toujours pas en mesure de traiter ses boues en raison d'absence de système de traitement des boues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés:

APPROUVE le prolongement de la convention tripartite signée le 16 juin 2022, par avenant n°2, pour une durée de 1 an soit jusqu'au 30 juin 2025.

DIT que les conditions, pour le traitement complet des boues de la station d'épuration de Crocq restent les mêmes .

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite pour la prise en charge de l'élimination des boues de la station de Crocq sur la station d'épuration d'Aubusson.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

5	Objet : Rapport du délégataire pour l'eau potable Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX
----------	--

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport annuel de gestion du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2023;

DIT qu'une présentation de ce rapport sera faite par le délégataire en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

6	Objet : Rapport du délégataire pour l'assainissement collectif Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX
----------	---

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport annuel de gestion du service de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2023;

DIT qu'une présentation de ce rapport sera faite par le délégataire en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

7	Objet : Mise à jour des commissions municipales et représentations Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX
----------	---

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant désignation des membres des commissions municipales, et des représentants dans les organismes extérieurs ;

VU la délibération du 14 avril 2021 portant remplacement d'un membre au sein des commissions municipales ;

VU la délibération du 19 octobre 2021 portant remplacement d'un membre au sein des commissions municipales ;

VU la délibération du 23 février 2023 portant remplacement de 6 membres au sein des commissions municipales et organismes extérieurs ;

VU la délibération du 21 novembre 2023 portant remplacement d'1 membre et désignation de 2 membres au sein des représentations aux organismes extérieurs ;

VU la délibération du 18 mars 2024 portant remplacement de 3 membres désignés dans des organismes extérieurs,

CONSIDÉRANT que suite à la modification du tableau du conseil municipal en date du 11 juin 2024, il convient de procéder à des modifications des membres des commissions et des représentants du conseil dans les organismes extérieurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :
MODIFIE** les commissions municipales et les représentations dans les organismes extérieurs
comme suit :

<p>Commission Aménagement, Urbanisme et Travaux Rapporteur : Bernard ROUGIER</p>	<p>Stéphane DUCOURTIOUX André BERGER Jean-Pierre LANNET Thierry ROGER Michel GOMY Jean-Pierre PERRIER Catherine DEBAENST</p>
<p>Commission Commerce et Artisanat : Mireille LEJUS</p>	<p>Stéphane DUCOURTIOUX Marie-Françoise HAYEZ Thierry ROGER Bernard PRADELLE</p>
<p>Commission Culture & vie associative dédiée Rapporteur : Jean-Pierre PERRIER</p>	<p>Marie-Antoinette BORDERIE Stéphane DUCOURTIOUX Thierry ROGER Johan PICOUT Marie-Françoise HAYEZ Michel GOMY Jean-Luc LEGER Catherine DEBAENST</p>
<p>Commission Environnement Rapporteur : Bernard ROUGIER</p>	<p>Stéphane DUCOURTIOUX Jean-Pierre PERRIER Johan PICOUT Mireille LEJUS Isabelle DUGAUD André BERGER Bernard PRADELLE Catherine DEBAENST</p>
<p>Commission d'appel d'offres Rapporteur : Bernard ROUGIER</p>	<p>Président : Monsieur le Maire 5 délégués titulaires Jean-Pierre LANNET Marie-Antoinette BORDERIE André BERGER Céline COLLET-DUFAYS Michel GOMY 5 délégués suppléants Marie-Françoise HAYEZ Jacques MOUTARDE Isabelle DUGAUD Annick BAUCULAT Jean-Luc LEGER</p>

Commission des marchés Rapporteur : Bernard ROUGIER	Président : Monsieur le Maire 5 délégués titulaires Jean-Pierre LANNET Marie-Antoinette BORDERIE André BERGER Céline COLLET-DUFAYS Michel GOMY 5 délégués suppléants Marie-Françoise HAYEZ Jacques MOUTARDE Isabelle DUGAUD Annick BAUCULAT Jean-Luc LEGER
Conseil de surveillance Centre hospitalier d'Aubusson	1 délégué Stéphane DUCOURTIOUX
Office de Tourisme d'Aubusson	3 délégués Stéphane DUCOURTIOUX Marie-Antoinette BORDERIE Thierry ROGER
Maison de l'emploi (MEF23)	2 délégués Stéphane DUCOURTIOUX Jean-Pierre LANNET

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7	Objet : Subventions municipales Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX, Nadine HAGENBACH, Jean-Pierre PERRIER
----------	---

VU la commission culture en date du 24 mai 2024 ,

VU la commission sport affaires sociales en date du 23 mai 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget 2024 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

ATTRIBUE les subventions telles que proposées, dans le tableau annexé,

DIT que ces subventions seront imputées au compte 6574 du budget de la commune,

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Association	Montant Attribué	Pour	Contre	Abstentions	Vote
Domaine Culturel					
AMCARTA	600,00 €	18	0		unanimité
CANTATE EN FA	150,00 €	18	0		unanimité
CINEMA LE COLBERT	9 000,00 €	18	0		unanimité
ENTENTE MUSICALE	950,00 €	18	0		unanimité
LES AMIS DE L'ORGUE	400,00 €	17			Unanimité Michel Gomy
FEE D'HIVER	500,00 €	18	0		unanimité
LIBRE COURS	1 500,00 €	18	0		unanimité
NUITS NOIRES	1000,00 €	18	0		unanimité
FESTIVAL PRECAIRE	2 600,00 €	18	0		unanimité
COMITE DES FÊTES	1 500,00 €	16	0		Unanimité Jean-Pierre Lannet Jean-Pierre Perrier
SCÈNE NATIONALE - Centre Culturel Jean Lurçat	6 000,00 €	17	0		unanimité Stéphane Ducourtioux
Compagnie La Présidente a eu 19	200,00 €	18	0		unanimité
Domaine sportif					
AUBUSSON FELLETIN BASKET	3 000,00 €	18	0		Unanimité
MONOKEROS	2 800,00 €	18	0		unanimité
ENTENTE ATHLETIQUE	2 000,00 €	18	0		unanimité
CANOE KAYAK CLUB	400,00 €	18	0		unanimité
ENTENTE FOOTBALL	6 000,00 €	17	0		unanimité Jacques Moutarde
JUDO EN MARCHÉ	800,00 €	18	0		unanimité
AAPPMA GAULE AUBUSSONNAISE	400,00 €	18	0		unanimité
OMS	700,00 €	17	0		Unanimité Marie Antoinette Borderie
CLUB DE PLONGÉE	300,00 €	18	0		Unanimité
PÉTANQUE	1 300,00 €	18	0		Unanimité
RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS	2 500,00 €	18	0		unanimité

ARCHERS TIR A L'ARC	500,00 €	18	0	unanimité
CLUB DE TIR	500,00 €	18	0	unanimité
VELO CLUB AUBUSSONNAIS	1 500,00 €	18	0	unanimité
ENDURO CLUB	2 000,00 €	18	0	unanimité
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE ACCA	900,00 €	16	0	unanimité Bernard Rougier André Berger
Domaine Social				
RESTO DU COEUR	5 600,00 €	17	0	unanimité Jacques Moutarde
ANCIENS SALARIES PHILIPS	150,00 €	18	0	unanimité
FNACA AUBUSSON	450,00 €	18	0	unanimité
HORIZON JEUNES	10 000,00 €	18	0	unanimité
COOPÉRATIVE SCOLAIRE CLE DES CHAMPS	1 500,00 €	18	0	unanimité
COOPÉRATIVE SCOLAIRE VILLENEUVE	1 000,00 €	18	0	unanimité
PARENTHÈSE	5 300,00 €	18	0	unanimité Nadine Hagenbach
CROIX ROUGE	400,00 €	18	0	unanimité
JEUNES POMPIERS	500,00 €	18	0	unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €	18	0	unanimité
UNRPA	200,00 €	17	0	unanimité Marie-Antoinette Borderie
CLÉ CONTACT - Centre Social CVAL	16 000,00 €	18	0	unanimité
CLÉ CONTACT - PÉRISCOLAIRE				unanimité
Montant maximum ajusté en fonction du montant réel	13 854,07 €	18	0	
CLÉ CONTACT - Maison Sport Santé	2 000,00 €	18	0	unanimité
CLÉ CONTACT - Projet Robotique	500,00 €	18	0	Unanimité
Autres domaines				
Association des Commerçants	1 500,00 €	18	0	unanimité

8**Objet : Admission en non valeur****Rapporteur : Jean-Pierre LANNET**

CONSIDÉRANT que, par courrier du 17 juin 2024, Madame la responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubusson a exposé qu'elle n'a pu procéder au recouvrement de 13 titres pour un montant de 9 386, 62 € en raison de restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, de pv de carence, de poursuites sans effet et de personne disparue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Décider de statuer sur l'admission en non-valeur des 13 titres de recettes suivants :

Exercice	Référence	Montant en €
2022	T-1150	0,85
2023	T-350	0,99
2023	T-1650	0,99
2022	T-1071	3,07
2023	T-1309	3,96
2023	T-1337	3,96
2022	T-1118	0,64
2022	T-1788	0,60
2023	T-1582	0,10
2022	T-6501050233	34,36
2022	T-1880	137,10
2020	T-1693	1680,00
2021	T-459	7520,00
TOTAL		9 386,62 €

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9 386,62 €.

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

9**Objet : Modification tableau des emplois : Création d'un poste d'agent administratif - emploi permanent - temps complet****Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX**

CONSIDERANT que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin d'anticiper les prochains départs en retraite à venir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

CRÉE, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi permanent relevant du grade de rédacteur territorial principal 2ème classe à temps complet,

DIT que l'emploi doit être pourvu par un fonctionnaire,

MET A JOUR le tableau des emplois et des effectif,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

10

Objet : Déclaration obligation d'emploi de travailleurs handicapés
Rapporteur : Nadine HAGENBACH

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication en ce qui concerne l'emploi, dans les Services Municipaux, de personnes reconnues handicapées.

PREND ACTE que, suite à la déclaration 2023, la Commune n'a pas de contribution à régler.

11

Questions diverses et informations diverses

Intervention de Marie-Françoise HAYEZ

Je me présente devant vous ce soir le cœur lourd. Pour la première fois de ma vie, j'ai réellement peur. J'ai peur de vivre tout ou partie ce qu'ont vécu mes grands-parents et mes parents pendant une période sombre de l'histoire de France que je croyais définitivement révolue jusqu'au soir du 9 juin dernier : La France sous Pétain. Je dis Pétain sans mentionné son grade, car il a été reconnu coupable en 1945 de complot contre la sureté de l'État et d'intelligence avec l'ennemi.

J'ai le cœur lourd, car je vais sans doute devoir me cacher, raser les murs, craindre pour ma sécurité ainsi que celle de mes enfants. Cela fera la 4ème génération de peur.

Mon Grand père fut décoré de la Légion d'Honneur en 1931, à l'âge de 31 ans pour avoir mis au point les éclairages de l'exposition coloniale internationale. Mais avec la loi du 22 juillet 1940 de Pétain et sa clic, mon grand-père s'est vu retirer la nationalité française. Etait-ce un terroriste, avait-il collaboré avec l'ennemi ? Non, il était Juif, né à Alger. C'était son seul crime.

Demain, nous avons des élections. Vais-je me voir retirer la nationalité française pour ma couleur de peau, pour mes origines géographiques, pour mes origines religieuses, pour mes idées ?

Oui, je suis d'origine d'Alger, oui je suis d'origine juive, oui j'ai ma carte au PS et oui je suis FM. Je me dévoile ce soir devant vous. Je sais qu'aux yeux du FN-RN je serai un ennemi ; mais suis-je un ennemi pour la France, alors que j'ai servi dans l'armée de terre pendant près de 12 ans ?

Je ne le pense pas. Je suis de gauche, d'origine juive, j'ai la double nationalité (Française et Canadienne) et je suis patriote dans l'âme. Par conséquent, avant de voter pour un parti d'extrême droite, reconnu comme tel par le Conseil d'État qui est la plus haute cour de justice de France, regardez leur programme, écoutez leur parole de haine. Vous êtes certainement en colère, je peux le comprendre et je partage votre colère.

Une colère qui vient du manque de considération d'une partie de nos élites politiques. Une colère qui vient de l'absence d'espoir d'une vie meilleure pour nos enfants. Une colère du retrait de l'État dans l'aménagement du territoire et en particulier de celui de la Creuse : moins de train, moins de classe ouverte, moins de choix d'orientation au niveau des lycées d'enseignement général et professionnel, moins de médecins, moins d'humain dans les services publics.

J'entends et je partage cette colère. La droite se réclame dans son intégralité du général de Gaulle. Mais laissez-le reposer en paix ! Car lors d'un entretien avec Michel Droit, le général de

Gaulle avait dit : le communisme n'est pas la solution. Le capitalisme n'est pas la solution pour l'homme. Il existe une troisième voie : celle de la participation. Or la droite qui va du président Macron à celle de Zémour, refuse la participation et privilégie la distribution des dividendes pour les compagnies de gestion de placements comme Black Rock qui ont comme clients les retraités américains. La droite a détruit le code du travail, la représentativité des salariés dans les entreprises. La droite a confisqué le financement du chômage par les salariés, si tant est bien que maintenant, seul l'État peut décider du montant et de la durée des indemnités chômages.

Alors oui, vous avez et nous avons le droit d'être en colère. Mais voter pour l'extrême droite ne fera que réduire vos libertés. Ce vote ne fera que défouler les haines vis à vis des autres à savoir les homosexuels, les femmes voulant disposer librement de leur corps, les juifs, les musulmans, les noirs, etc. La liste est trop longue pour arriver au bout.

Alors, je fais appel à votre humanité. Ne plongez pas notre pays dans l'extrême droite en pensant que nous ne l'avons pas essayé, Pétain était d'extrême droite.

Car une fois que l'extrême droite a le pouvoir ; elle ne le lâche pas. Ne croyez pas que la Constitution pourra nous protéger : ce n'est qu'un bout de papier qui pourrait être jeter en pâture par ce parti d'extrême droite.

Pétain l'a fait par le passé : le FN-RN le fera en aussi peu de temps qu'il faut pour le dire.

J'ai dit.

La séance est levée

Marie-Françoise HAYEZ
Secrétaire de séance

Stéphane DUCOURTIOUX
Président de séance

